

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL

NOTE DE SYNTHÈSE ***BUDGET PRIMITIF 2025***

Conseil communautaire du 5 février 2025



Table des matières

I.	L'ÉQUILIBRE BUDGETAIRE	3
II.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
	<i>A. Les dépenses</i>	4
	<i>B. Dépenses de gestion courante - Présentation par service</i>	5
	<i>C. Les recettes réelles de fonctionnement</i>	7
III.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8
	<i>A. Le remboursement du capital de la dette</i>	8
	<i>B. Le programme d'investissement</i>	8
IV.	LE BUDGET ANNEXE ZA DU PAYS DE MORMAL	9

I. L'ÉQUILIBRE BUDGETAIRE

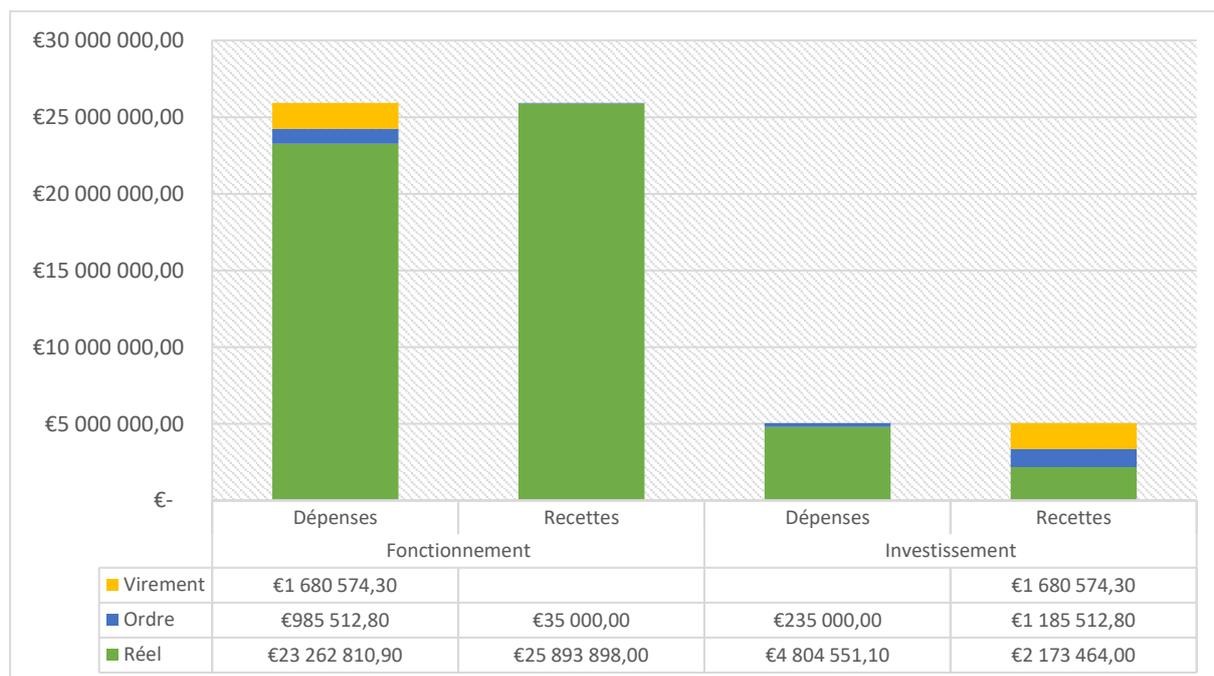
En 2024, la masse budgétaire globale du budget général (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 30 968 449,10 € et se répartit de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 25 928 898,00 euros ;
- Section d'investissement : 5 039 551,10 euros.

Il convient de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- Les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- Les dépenses et recettes d'ordres qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, exemple : amortissements, provisions...

La section de fonctionnement affichant plus de recettes que de dépenses, un virement depuis celle-ci vers la section d'investissement permet de l'équilibrer tout en participant dans la seconde section à l'autofinancement de l'investissement. Pour le BP 2025, ce virement s'élève à 1 680 574,30 €.



Le budget primitif 2025 se caractérise par :

- Des dépenses réelles de fonctionnement en hausse de 520 k€ ;
- Des prévisions de recettes de fonctionnement raisonnables ;
- Un programme d'investissement calibré aux capacités de financement de la communauté de communes ;
- Un maintien des taux de fiscalité.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. *Les dépenses*

Le tableau ci-dessous reprend les propositions budgétaires des services gestionnaires sur les différents chapitres de la section de fonctionnement, hors mouvement d'ordre.

Dépenses	BP 2024	BP 2025
011 - Charges à caractère général	6 655 055,60 €	6 391 981,00 €
012 - Charges de personnel	3 814 836,42 €	4 213 813,50 €
014 - Atténuation de produits	6 756 676,00 €	6 705 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	5 220 026,17 €	5 680 016,40 €
Dépenses de Gestion	22 446 594,19 €	22 990 810,90 €
66 - Charges financières	286 000,00 €	267 000,00 €
67 - Charges spécifiques	10 000,00 €	5 000,00 €
Dépenses réelles de Fonctionnement	22 742 594,19 €	23 262 810,90 €

Les dépenses réelles de fonctionnement proposées au vote s'élèvent à 23,26 M€. Elles augmentent de 2,28% par rapport à N-1.

En détail et par chapitre :

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » s'élève à 6,39 M€ et représente 27,48 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en baisse de 3,95% par rapport au budget primitif 2024. Cette variation s'explique par les choix effectués en matière de gestion des déchets (nouveaux modes de collecte sont entrés en vigueur au 1^{er} juillet 2024). Cela a permis de réduire considérablement le coût des prestations.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » (4,21 M€) : la masse salariale représente 18% des dépenses réelles de fonctionnement. Des recrutements ont été effectués ou sont en cours pour :

- La France Service de Bavay (2 agents) ;
- Le RLPI (1 agent) ;
- Le Contrat Territoire Lecture (1 agent).

Nous avons également prévu le maintien d'une brigade de 4 personnes dans le cadre de la politique déchets (TEOMi, gestion des PAV). Le glissement vieillissement technicité et autres évolutions réglementaires sont également intégrés (hausse de taux de cotisation à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales - CNRACL).

Le chapitre 014 « Atténuation de produits » représente 28,82 % des dépenses réelles. Il comprend principalement les attributions de compensation. Pour rappel, l'attribution de compensation est le principal flux financier entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle correspond, schématiquement, à la différence entre

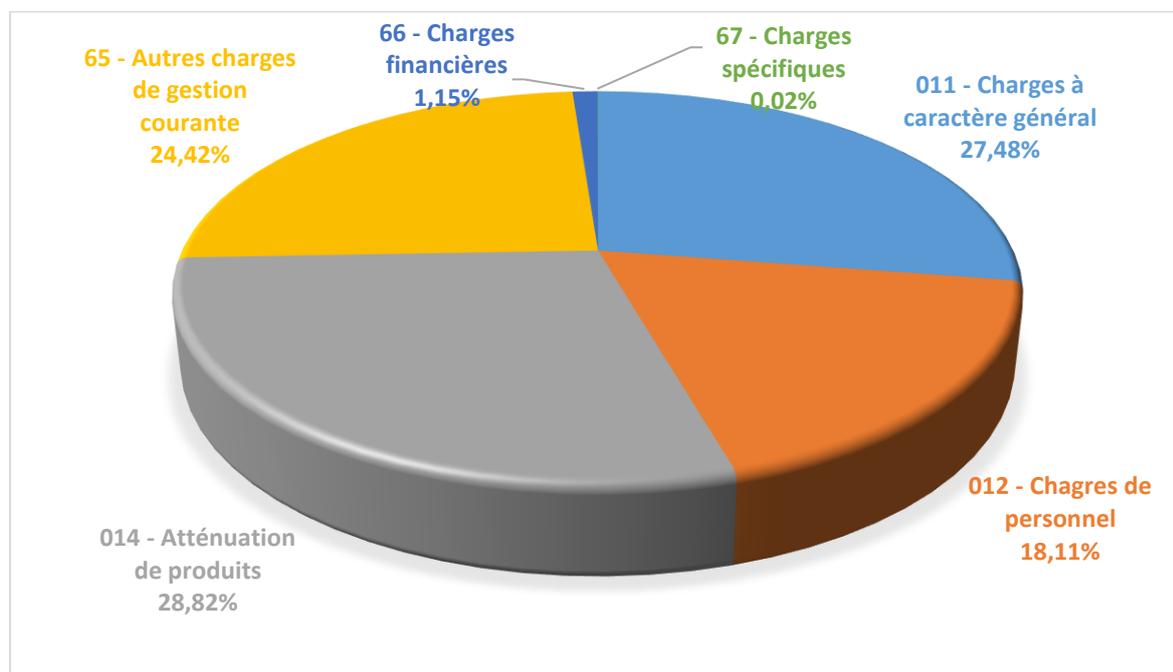
la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à l'EPCI. Ce chapitre évolue donc en fonction des transferts de compétences.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » représentent 24,42 % des dépenses de fonctionnement ; Ce chapitre est en augmentation avec l'inscription des crédits supplémentaires pour la contribution au SIAVED. Cette dernière est calculée à partir d'un coût par habitant. Les estimations 2025 s'élèvent à 89€ / habitant soit 4 361 000 €.

Une subvention au budget annexe ZA du pays de Mormal est également prévue à hauteur de 250 k€

Les charges spécifiques s'élèvent à 5 k€. Ce chapitre comprend les crédits pour des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Enfin, **le chapitre 66 « Charges financières »** s'élève à 267 k€.

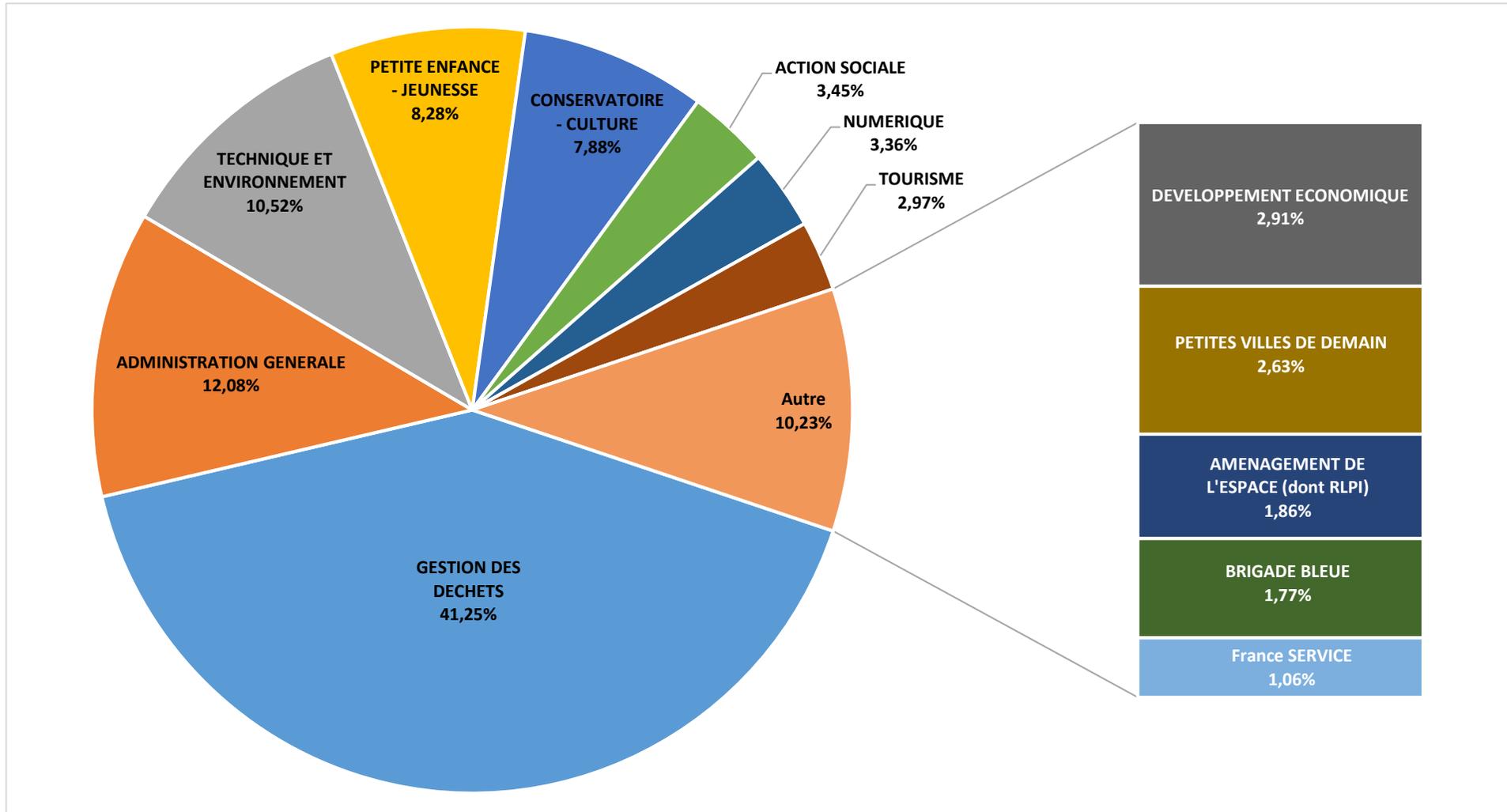


B. Dépenses de gestion courante - Présentation par service

En dehors du reversement de fiscalité aux communes (chapitre 014), voici la répartition des dépenses de gestion courante par service. Le total de ces dépenses s'élève à 16,5 M€. Le diagramme circulaire (page suivante) montre clairement la part prépondérante des crédits alloués à la gestion des déchets et à l'environnement (gestion de l'éclairage, entretien des haies, brigade bleue)

Par ailleurs, la communauté de communes poursuit sa politique de services à destination notamment des plus jeunes avec des crédits à hauteur de 1 337 k€.

FONCTIONNEMENT - REPARTITION PAR SERVICE DES DEPENSES DE GESTION (HORS CHAP. 014)



C. Les recettes réelles de fonctionnement

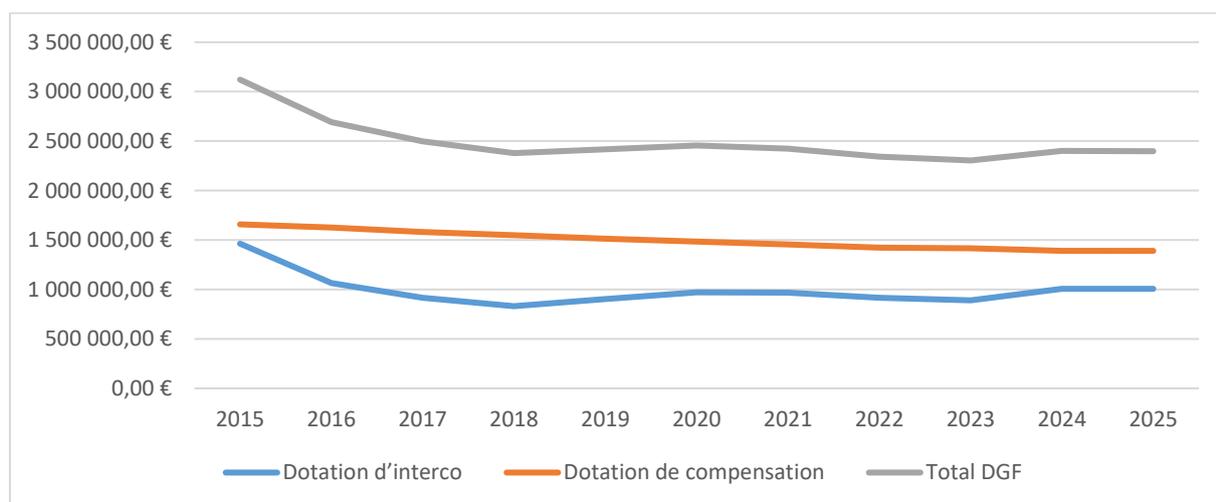
Les recettes fiscales représentent près de 74 % des recettes réelles de fonctionnement du Pays de Mormal. Les prévisions de recettes ont été réalisées avec une revalorisation des bases de 1,5% et avec une fraction de TVA identique à celle de 2024.

La fiscalité liée au chiffre d'affaires (CVAE, TASCOM) a été estimée de façon prudente. Il est important de préciser que la CVAE est remplacée depuis 2023 par une fraction de TVA.

Les dotations et participations s'élèvent à 5 141 k€ soit 19,86 % des recettes réelles de fonctionnement.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des groupements de communes à fiscalité propre comprend deux composantes :

- la dotation d'intercommunalité : elle est calculée en fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale de l'EPCI ;
- la dotation de compensation : elle correspond à l'ancienne compensation "part salaires" et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001.



La DGF est estimée à 2 397 k€ pour l'année 2025.

Les participations et compensations s'élèvent à 2 744 k€. Le principal partenaire financier est la CAF dans le cadre des activités liées à la petite enfance et la jeunesse.

Les compensations sont en hausse. Pour rappel, la base d'imposition des établissements industriels a été réduite de moitié (pour la TFPB et la CFE) ce qui conduit l'Etat à verser une compensation.

Les prévisions **des produits des services** sont stables et représentent 4,36% des recettes réelles de fonctionnement. Les recettes issues de la collecte sont les plus importantes et proviennent principalement des soutiens financiers de Citéo.

Les **produits financiers** sont identiques et correspondent à l'aide de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien suite à la sortie de l'emprunt structuré.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. *Le remboursement du capital de la dette*

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2024 est de 13 653 k€. Le montant inscrit pour rembourser le capital de la dette en 2025 s'élève à 1 250 k€ (chapitre 16 en dépenses d'investissement).

B. *Le programme d'investissement*

Pour 2025, le volume des dépenses d'investissement envisagé est de 3 555 k€. Ces dépenses seront financées par des recettes d'investissement constituées de subventions, du FCTVA et de l'épargne dégagé en section de fonctionnement.

Dépenses d'investissement	
20 - Immobilisations incorporelles	504 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	733 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 717 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	600 000,00 €
Total	3 554 000,00 €

Voici la liste des principaux investissements inscrits au BP 2025 par service :

GEMAPI

Dans le cadre de la GEMAPI, la poursuite des travaux de restauration des cours d'eau est inscrite pour la somme de 500 k€ et le financement d'études pour 175 k€ (plan de gestion Aunelle + Rhonelle, effacement d'ouvrages, etc.).

La gestion des déchets

Le nouveau schéma de collecte engendre des investissements concernant des Points d'Apport Volontaire (pour le verre) et l'acquisition de nouveaux bacs (stock de réserve). L'ensemble des investissements est estimé à hauteur de 275 k€.

Développement économique

Des aides économiques en faveur des TPE pourront être versées à hauteur de 75 k€. Des acquisitions de terrains pour une ZA de 25 Ha sont prévues (300 k€) ainsi qu'une étude dans le cadre du pôle territorial de coopération économique (100 k€).

Equipement touristiques

Des crédits sont inscrits pour le début des travaux de la réhabilitation du Moulin de Maroilles à hauteur et la fin de la véloroute à hauteur de 600 k€.

Les fonds de concours

Les fonds de concours permettent d'assurer un développement solidaire et équilibré de l'intercommunalité sur l'ensemble du territoire. Ils favorisent la coopération intercommunale en faisant intervenir la communauté hors de ses champs de compétence. Pour ce mandat, 4 fonds de soutien aux investissements communaux sont créés :

- Un fonds de concours de 15 000 € pour toutes les communes pour les travaux d'investissement ;
- Un fonds de soutien aux projets structurants d'un montant global de 1,4 Million d'€ ;
- Un fonds friches d'un montant de 500 000 € ;
- Un fonds pour la lutte contre le ruissellement et l'érosion d'un montant de 1 million d'€.
- Un fonds de solidarité pour les communes de moins de 1 000 habitants (15 k€ par commune).

Une enveloppe globale de 733 k€ a donc été inscrite pour ce budget 2025 avec une proposition de création d'un fonds pour la mise en place de Signalisations d'Information Locale (SIL) suite au RLPi (50 k€).

IV. LE BUDGET ANNEXE ZA DU PAYS DE MORMAL

Il s'agit d'un budget assujéti à la TVA. La priorité a été donnée à l'extension de la ZA de la Vallée de l'Aunelle. Les premières cessions de parcelles devraient avoir lieu dès le 1^{er} semestre 2025. La superficie totale est de 1,25 ha.